



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/886  
S/1997/347\*  
2 mai 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante et unième session  
Point 39 de l'ordre du jour  
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET  
SES CONSÉQUENCES POUR LA PAIX  
ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante-deuxième année

Lettres identiques datées du 1er mai 1997, adressées au Président  
de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité  
par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 51/195 B de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996, relative à la situation en Afghanistan et à mon rapport du 16 mars 1997 (A/51/838-S/1997/240 et Corr.1) soumis en application de cette résolution. J'ai dit au paragraphe 24 de ce rapport que j'étais d'avis que l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres devaient faire de nouveaux efforts pour essayer de régler la question de l'Afghanistan avant que la situation ne se détériore davantage. J'ai souligné qu'il nous fallait tous coordonner nos efforts pour renforcer la pression internationale visant à convaincre les parties afghanes de régler le conflit par des moyens pacifiques. À cet effet, j'ai laissé entendre que je pourrais convoquer une nouvelle réunion des pays concernés, en reprenant la formule qui avait été adoptée pour la réunion tenue à New York le 18 novembre 1996.

À ma demande, M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, a présidé une telle réunion consultative officieuse tenue à New York le 16 avril 1997, à laquelle ont participé les représentants des pays suivants : Allemagne, Arabie saoudite, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Italie, Japon, Kazakstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, République islamique d'Iran, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tadjikistan, Turquie et Turkménistan, et de l'Organisation de la Conférence islamique.

L'objet de cette réunion était de faire le point après l'évolution récente de la situation politique et militaire et d'examiner les meilleurs moyens de promouvoir un règlement négocié du conflit et de renforcer l'action de l'Organisation en vue de l'instauration de la paix.

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

Cette réunion a montré que tous les participants restaient d'accord sur le fait que la poursuite du conflit armé faisait peser de lourds dangers sur la région et que l'Organisation avait un rôle central à jouer en coordonnant les efforts visant à trouver une solution pacifique. Les participants ont rendu un hommage unanime à M. Norbert Holl et à la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan pour leur action visant à promouvoir un accord sur un cessez-le-feu et des négociations entre les factions. Tout en reconnaissant qu'il fallait que tous les pays concernés restent associés à la recherche de la paix, ils ont souligné que leurs initiatives devraient être coordonnées en consultation avec l'Organisation.

Tous les participants sont convenus qu'il fallait préserver l'intégrité territoriale et l'unité de l'Afghanistan. Ils ont estimé que le seul moyen de régler le conflit était la conclusion d'un accord national fondé sur la reconnaissance des intérêts et droits légitimes de l'ensemble du peuple afghan. Ils étaient d'accord sur le fait que toutes les ingérences étrangères devaient cesser, même si, comme on pouvait s'y attendre, il subsistait des divergences quant aux moyens d'y parvenir. L'afflux d'armes en Afghanistan demeurait préoccupant et plusieurs pays étaient favorables à l'adoption d'un embargo sur les armes, évoquant à cet égard la mesure prise par l'Union européenne; certains d'entre eux ont demandé que le Conseil de sécurité prenne une mesure similaire. Toutefois, d'autres n'étaient pas convaincus qu'une telle mesure serait efficace ni qu'elle puisse être appliquée de façon équitable.

De façon générale, les participants restaient favorables à l'organisation, le moment venu, d'une conférence internationale pour consolider les résultats des négociations. Plusieurs propositions concrètes ont été avancées en ce qui concerne la tenue, hors d'Afghanistan, d'une rencontre entre les factions afghanes sous les auspices des Nations Unies, à laquelle des États Membres pourraient éventuellement assister en qualité d'observateurs. Plusieurs participants ont réitéré leur offre d'accueillir des négociations ou une conférence. Nombre d'entre eux étaient favorables à un élargissement des consultations de l'Organisation, qui selon eux ne devraient pas se limiter aux dirigeants des factions mais englober des personnalités largement représentatives des collectivités et de la société afghane. Quelques-uns pensaient en particulier que M. Holl et la Mission spéciale devraient intensifier leurs relations avec les États concernés.

Plusieurs délégations souhaitaient que le Conseil de sécurité s'engage davantage. Pour l'heure, beaucoup d'entre elles considéraient que cette réunion, la deuxième du genre depuis mon initiative de novembre 1996, offrait un cadre international utile et que les intéressés pourraient se rencontrer ainsi plus fréquemment, peut-être tous les deux mois.

Je dois signaler que plusieurs participants ont dit qu'il serait souhaitable que ces réunions donnent lieu à des échanges de vues plus spontanés et que certains d'entre eux auraient voulu que le débat soit plus structuré. J'ai commencé à réfléchir à la façon dont nous pourrions, ensemble, répondre à ces souhaits.

Tous les participants se sont dits affligés par les souffrances incessantes du peuple afghan et en particulier des femmes et des jeunes filles. Plusieurs

d'entre eux ont insisté sur le fait qu'il ne fallait pas dissocier règlement politique, relèvement, reconstruction et instauration de la paix. J'espère que nous pourrons bientôt étudier les moyens d'harmoniser et de coordonner au mieux nos actions futures pour qu'elles soient les plus utiles possibles au peuple afghan.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, au titre du point 39 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

-----